

Eté 2024... un JOur sans fin [Février 2024]

Réunion entre fédérations syndicales et DRHMD – 31 janvier 2024

La mobilisation des Armées pour soutenir l'évènement JO/JOP

Certes, l'évènement sera planétaire et exceptionnel... néanmoins, les Jeux Olympiques et Paralympiques seront à 85% concentrés sur l'Île de France, dont 13% intra-muros. **A l'approche de l'évènement, malgré encore un peu de myopie qui se résorbera avec l'échéance arrivant, les réunions se multiplient dans les ministères concernés. C'est bien l'ensemble de la Fonction Publique qui va être impactée, à la fois par l'investissement direct des agents, à la fois par les conséquences de mobilité et de difficultés d'accès au travail pour tous les autres dans la période.** Les JO/JOP attendent quelques 16 millions de touristes sur une période de 3 mois (15 juin / 15 septembre) doublée pour les JOP dans la période de rentrée scolaire. Cet évènement se situe par ailleurs dans une période où aucune faille de sécurité n'est envisageable et il est de fait normal que les Armées en assurent une partie face à la défaillance des entreprises de sécurité privées dont on sait par avance qu'elles ne seront pas au rdv des appels d'offre complets. Un casse-tête d'organisation qui fait demander à l'UNSA que la DRHMD prenne la main sur la communication, tant les affolements ici ou là, réels ou fantasmés, nourrissent l'actualité ministérielle. A noter que cet évènement se déroulera l'année des commémorations des 80 ans de la Libération, du Tour de France qui exceptionnellement arrivera à Nice au lieu des Champs Elysée et du défilé du 14 juillet qui lui aussi, exceptionnellement sera assuré sur l'avenue Foch, les Champs étant occupés pour les JO. **C'est ainsi qu'une nouvelle réunion s'est tenue ce 31 janvier entre les fédérations syndicales du MinArm et la DRHMD. Une réunion interministérielle est également programmée le 5 février.**

Laurent Tintignac et Francis Dubois de la fédération représentaient l'UNSA-Défense ce jour.

Quelques éléments à retenir :

L'Etat-Major des Armées prévoit de mobiliser quelques 18000 agents dont 10000 pour la sécurisation du territoire national en appui des forces de sécurité intérieure. 5000 agents pour assurer la protection et la sécurisation aérienne et maritime. 3000 agents civils pour le soutien des femmes et des hommes en kaki.

Les principaux employeurs MinArm impactés : **le Commissariat** avec quelques 350 renforts militaires et personnels civils sur volontariat de province. 534 agents civils du GS IDF, et des agents du GS de Marseille, la **DIRISI** pour le renforcement 'Sentinelle' et l'anticipation du renouvellement des clés TOKEN pour favoriser le télétravail, le **Service de Santé** avec 2/3 des agents mobilisés tous HIA indépendamment des HIA de Percy, Bégin et Laveran en 1ère ligne (4500 PC mobilisés du 15/06 au 15/09), le **Service d'Infrastructure**, les **essences**.

Le défi est double pour le MinArm qui doit être en capacité de conserver une capacité OPEX et pour reprendre l'expression entendue ce jour : « **Les Armées ne peuvent pas faire tapis quand bien même l'exceptionnel évènement** ». Ce que partage l'UNSA en termes d'analyse. Pour ce qui concerne les épreuves Outre-Mer, le dispositif de sécurisation existant devrait être suffisant.

Les mesures de reconnaissance indemnitaire

La reconnaissance de l'investissement des agents engagés dans la réussite des JO/JOP est rappelée dans la circulaire de la 1^{ère} Ministre de fin 2023. Les mesures s'appuieront sur les dispositifs indemnitaires existants sans qu'il soit besoin d'en créer de nouveaux, mais avec un financement interministériel :

- Majoration du CIA pour les fonctionnaires
- Majoration de la Prime de Rendement pour les ouvriers
- Dispositif à l'étude pour les contractuels

Le versement sera échelonné de 500, à 1000 ou 1500€ selon le degré d'implication et versé en une seule fois fin 2024. La DRHMD précise que les consignes interministérielles rappellent que le dépassement des plafonds réglementaires sera autorisé à titre exceptionnel dans l'ensemble de ces mesures indemnitaires, sans impact sur le reste de la population. Au cours de cette réunion, **la DRHMD annonce sa bienveillance face à toutes les difficultés rencontrées par les agents devant impérativement se rendre sur leur lieu de travail** (contrôles d'accès aux zones concernées, circulation, engorgement des transports parisiens, filtrages, etc....)

Focus mesures d'aménagement de l'organisation du travail et de la gestion du temps de travail.

- Modification temporaire des horaires de travail
- Modification temporaire des cycles de travail
- Dérogations temporaires aux garanties minimales de temps de travail
- Recours aux astreintes et Heures sup.
- Planification anticipée des congés 2024
- Report en février 2025 de 10 jours de CA pour les agents mobilisés
- Augmentation de 10 jours du CET y compris pour celles et ceux dont le plafond atteint 60 jours
- Progression exceptionnelle de 20 jours sur le CET
- Facilitation du télétravail sur 5 jours
- Incitation à poser des congés après consultation des instances FS avec les syndicats de sites
- Aménagement d'horaires pour décaler les heures d'arrivée et de départ du lieu de travail
- Réservation de berceaux en crèche pour les agents de Bégin et Percy, Balard...)
- Surprime pour la prestation AssMat auprès des ressortissants JOP
- Réservation de places auprès des collectivités locales
- Proposition d'une offre IGESA JO avantageuse pour familles
- Mise en place d'une prestation financière pour les enfants de mobilisés type chèque vacances ou CESU pour l'accueil des mineurs

S'en est suivi un échange au cours duquel l'UNSA demande une vigilance sur les situations familiales ou professionnelles les plus délicates et la reconnaissance identique entre agents directement impliqués et agents impactés par le remplacement d'un agent impliqué. Vaste équation... A suivre...